Pouvoir d'achat : cantine à 1€ et bien plus

La municipalité a mis en place le dispositif de la cantine à 1€, permettant aux foyers les plus modestes de bénéficier de repas sains et équilibrés pour leurs enfants. L'engagement de la commune va plus loin pour alléger aussi les frais de cantine de l'ensemble des familles.



Un ajustement des tarifs de la cantine fut nécessaire afin de réduire les frais pour tous.
L'objectif est clair : garantir que chaque enfant puisse déjeuner à l'école dans de bonnes conditions, sans que cela ne pèse sur le budget des familles. C'est ainsi un véritable renforcement du pouvoir d'achat que nous offrons aux parents.

Le dispositif de la cantine à 1€ repose sur une compensation de l'État à hauteur de 3€ par repas facturé à 1€, et cette subvention est même augmentée de 1€ supplémentaire si la commune respecte la loi EGALIM, imposant l'utilisation de produits bio et de qualité. Cela fait plus de 3 ans qu'Epône met un point d'honneur à respecter cette exigence, garantissant ainsi des repas sains et équilibrés à nos enfants.

> L'objectif de cette initiative est simple, comme le souligne M. le maire « *aucun enfant ne doit être privé d'un repas équilibré à l'école pour des raisons financières. C'est pourquoi nous avons révisé les tranches de quotient familial, tout en veillant à maintenir une gestion maîtrisée du budget communal. Ainsi, chaque famille pourra bénéficier d'une solution juste et équitable* ».

Il est encore temps de transmettre votre dossier au service Education-Jeunesse dans les meilleurs délais :

- Fournir le quotient familial CAF le dernier reçu, pour la restauration
- Joindre l'avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 pour tout le péri et extrascolaire, si ce n'est pas déjà fait.
- Les documents sont à envoyer à : education-jeunesse@epone.fr
  Il n'est pas nécessaire de renouveler les réservations sur le portail Famille ou par courriel.

La visibilité des tarifs, sur le portail Familles a pris effet le 4 novembre 2024, et interviendra sur la facture de décembre 2024 (1 mois de décalage).

Les nouvelles tranches

NOUVEAUX TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE : Applicables au 4 novembre 2024

TRANCHES QF CAF	TARIF RESTAURATION SCOLAIRE
F - Inférieur ou égal à 1000	1€
E - 1001 à 1200	3,60 €
D - 1201 à 1400	3,80€
C - 1401 à 1600	4,32€
B - 1601 à 2000	4,50€
A - Supérieur à 2000	4,80€
A+ - Extra Muros	7,87€

Hôtel de Ville
90 avenue du professeur Emile Sergent, 78680 Epône
78680

Epône
Contact

Direction Education Jeunesse
education-jeunesse@epone.fr | Tel. 01 30 95 05 24